



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 153 de l'ordre du jour

**Financement du Mécanisme international
appelé à exercer les fonctions résiduelles
des Tribunaux pénaux**

Projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2021

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2021 (A/75/383). À cette occasion, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements, avant de recevoir des réponses écrites datées du 4 décembre 2020.

II. Hypothèses budgétaires

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le programme de travail du Mécanisme pour 2021 portera principalement sur les activités permanentes énoncées dans le mandat, dont la protection des témoins, le contrôle de l'exécution des peines, la prestation d'une assistance aux juridictions nationales et la gestion des archives. Le Mécanisme s'acquittera également des activités ponctuelles qui lui ont été prescrites, notamment dans le cadre des procès en première instance et en appel engagés dans les deux divisions (A/75/383, par. 4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) À la division de La Haye : i) le nouveau procès dans l'affaire *Stanisić et Simatović* serait achevé au premier trimestre de 2021, et toute procédure en appel en résultant devrait être entamée au deuxième semestre et durer une vingtaine de mois ; ii) la procédure d'appel lancée dans l'affaire *Mladić* serait achevée au deuxième trimestre de 2021.



b) À la division d'Arusha : i) le procès pour outrage dans l'affaire *Turinabo et consorts* serait achevé au cours du premier semestre de 2021, et les procédures en appel éventuellement engagées en conséquence devraient être achevées à la mi-2022 au plus tard ; ii) la procédure de mise en état et de préparation en vue de l'ouverture du procès contre Félicien Kabuga – fugitif de haut niveau inculpé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda qui a été arrêté en mai 2020 et remis au Mécanisme le 26 octobre 2020 – se poursuivra tout au long du premier semestre de 2021. Le procès devrait avoir lieu au second semestre de 2021.

3. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que les procès en première instance et en appel qui devaient initialement être achevés en 2020 ne le seraient qu'en 2021, principalement en raison de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui avait entraîné un retard de cinq mois dans le nouveau procès dans l'affaire *Stanisić et Simatović* et dans le procès dans l'affaire *Turinabo et consorts* et était partiellement responsable du retard de même durée pris dans le procès en appel dans l'affaire *Mladić*. En effet, le déroulement des instances avait été entravé par les restrictions de déplacement et de circulation et la nécessité de réaménager les salles d'audience, d'acquérir les moyens techniques permettant de tenir les audiences par visioconférence et de renforcer les protocoles de sécurité et de santé. Le Comité a également été informé que le Mécanisme avait repris ses audiences.

4. Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 4 de sa résolution 74/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme fasse tout son possible pour achever rapidement ses travaux. De plus, au paragraphe 9 de sa résolution 2529 (2020), le Conseil de sécurité a prié le Mécanisme, entre autres, de renforcer encore l'efficacité, l'efficience et la transparence de sa gestion, notamment d'établir des prévisions précises et ciblées pour l'achèvement des travaux aussitôt que possible et de s'y tenir.

5. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie à nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme fasse tout son possible pour achever rapidement ses travaux. En outre, étant donné que les procédures judiciaires en cours ont pris du retard et se poursuivront en 2021, que l'on ne connaît pas la date d'achèvement du procès qui s'ouvrira prochainement à la division d'Arusha et que les effets de la pandémie de COVID-19 pourraient continuer de peser sur les activités du Mécanisme en 2021, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour qu'il soit possible de clore les affaires restantes dans les meilleurs délais, notamment en tirant davantage parti des enseignements tirés de l'expérience du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, dans le plein respect de la procédure judiciaire, et de rendre compte des mesures prises à cette fin dans le prochain projet de budget.

III. Exécution du budget de 2020

6. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les dépenses engagées et prévues en 2020, y compris la répartition des dépenses par division et par composante au 31 octobre 2020 (voir annexe I). À cette date, le montant des dépenses engagées s'élevait à 69 107 600 dollars nets (montant brut : 76 440 600 dollars), sur des crédits ouverts d'un montant de 96 924 500 dollars, et le Secrétariat prévoyait une légère sous-utilisation des crédits à la fin de l'année, laquelle s'expliquerait par : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de presque tous les objets de dépense, eu égard à l'incidence de la COVID-19 sur les ressources consacrées aux

activités judiciaires, aux voyages et à l'occupation des locaux (voir par. 7 ci-dessous) ; b) des dépenses correspondant aux prévisions pour le quatrième trimestre de 2020, compte tenu de la reprise des procédures judiciaires ; c) des dépenses supplémentaires estimées à 1 231 000 dollars pour les activités initiales liées à la mise en état du procès contre M. Kabuga en 2020, qui seraient financées au moyen des ressources existantes étant donné que les retards intervenus dans les autres procédures judiciaires avaient entraîné des dépenses inférieures aux prévisions.

7. Le Comité consultatif note qu'au 31 octobre 2020, le montant des dépenses engagées au titre des experts s'élevait à 193 800 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 155 900 dollars, étant donné qu'il a été fait appel à un plus grand nombre d'experts et de témoins experts pour les activités judiciaires, notamment pour les affaires *Turinabo et consorts* et *Kabuga*. En outre, les dépenses engagées à la rubrique Mobilier et matériel, qui s'élevaient à 2 932 500 dollars, dépassaient le montant approuvé de 1 438 800 dollars, ce qui s'explique par l'achat de matériel informatique supplémentaire destiné à permettre au Mécanisme de fonctionner pendant la pandémie.

8. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2020.**

IV. Évolution des budgets du Mécanisme et ressources demandées pour 2021

A. Évolution des budgets du Mécanisme

9. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau montrant l'évolution des budgets du Mécanisme, y compris les dépenses, depuis sa création en 2012 (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1
Évolution des budgets du Mécanisme, y compris les dépenses, pour la période de 2012 à 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2012-2013			2014-2015			2016-2017			2018-2019			2020		2021
	Montant initial des crédits ouverts	Montant révisé des crédits ouverts	Dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Montant révisé des crédits ouverts	Dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Montant révisé des crédits ouverts	Dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Montant révisé des crédits ouverts	Dépenses	Montant des crédits ouverts au 31 octobre 2020	Dépenses 2020	Prévisions
Postes	9 403,5	9 625,8	4 894,2	23 927,0	22 311,1	24 842,4	40 957,9	38 701,2	36 020,8	39 442,9	40 091,4	37 807,0	21 811,0	17 321,1	21 986,2
Autres dépenses de personnel	18 768,9	20 679,1	2 688,5	42 290,4	40 751,7	12 848,7	43 674,2	43 864,0	43 905,5	79 232,0	78 723,0	72 544,8	37 873,3	31 647,5	40 543,8
Émoluments des non-fonctionnaires	3 335,8	3 691,8	9,7	4 091,7	3 943,2	181,8	8 453,1	8 665,9	4 758,6	11 549,2	11 358,5	9 566,7	5 024,2	3 951,3	4 445,5
Dépenses de représentation	–	–	–	22,3	21,4	0,9	31,4	31,1	30,3	21,5	21,1	6,1	10,2	0,6	10,2
Consultants	140,3	155,2	53,4	160,4	154,5	44,7	66,1	64,2	64,2	24,2	22,6	22,6	–	–	10,0
Experts	–	–	–	541,3	520,4	192,9	333,9	326,8	359,0	287,4	284,0	409,6	155,9	193,8	206,3
Voyages des représentants	311,4	311,2	58,0	197,2	196,9	63,9	339,0	337,0	1,0	411,7	413,3	0,7	329,5	64,2	229,0
Voyages du personnel	2 339,1	2 338,1	1 186,2	3 060,3	3 055,9	1 805,4	2 513,6	2 498,5	2 767,9	2 927,0	2 938,8	2 470,8	1 443,7	446,9	1 394,6
Services contractuels	4 187,4	4 622,6	375,2	11 585,0	11 189,6	6 308,9	8 952,2	8 988,4	8 322,3	14 784,0	14 707,2	18 779,7	8 823,7	5 724,3	7 683,4
Frais généraux de fonctionnement	3 663,5	3 958,3	463,3	11 899,3	11 461,4	6 897,2	14 568,3	14 641,5	11 787,2	21 046,9	20 874,4	16 237,3	8 381,6	6 081,5	8 627,9
Fournitures et accessoires	483,9	535,6	4,4	832,2	801,6	554,1	1 126,2	1 115,1	669,1	1 323,0	1 302,8	764,8	698,3	287,3	738,4
Mobilier et matériel	1 079,0	1 194,1	2 685,3	7 622,4	7 350,6	4 338,8	4 044,0	4 033,9	3 377,1	2 763,0	2 719,4	5 003,3	1 438,8	2 932,5	1 138,8
Aménagement des locaux	3 385,3	3 746,8	3 000,0	6 253,0	6 237,7	3 110,2	51,9	52,4	197,6	212,3	213,6	244,5	231,6	234,8	117,6
Subventions et contributions	227,0	227,0	1,2	349,0	349,0	103,6	1 833,5	1 833,5	3 162,8	1 022,5	1 020,7	1 001,4	690,0	221,8	897,9
Contributions du personnel	2 446,6	2 590,9	1 155,0	7 465,1	7 176,8	9 102,5	10 458,9	10 594,2	12 369,8	20 976,5	21 029,8	17 335,8	10 012,7	7 333,0	9 164,4
Total (montant brut)	49 771,7	53 676,5	16 574,4	120 296,6	115 521,8	70 396,0	137 404,2	135 747,7	127 792,9	196 024,1	195 720,6	182 195,1	96 924,5	76 440,6	97 194,0

10. Le Comité consultatif note que, bien que le budget du Mécanisme ait augmenté à plusieurs reprises, le montant total des dépenses n'a jamais dépassé le montant approuvé, principalement parce que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, certains accusés étant toujours en fuite, notamment (voir, par exemple, [A/72/604](#), par. 8 à 29, et [A/70/558](#), par. 8 à 40).

11. Le Comité consultatif s'est fait communiquer les ratios financiers mensuels du Mécanisme pour 2017, 2018, 2019 et 2020 au 30 septembre 2020 (voir annexe II), et a été informé que le montant total des liquidités du Mécanisme s'élevait au 30 septembre 2020 à 184 018 400 dollars. Le Comité consultatif prend note de la bonne situation financière du Mécanisme, y compris sa trésorerie (voir également [A/74/593](#), par. 13).

B. Projet de budget pour 2021

12. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour 2021 s'élèvent à 97 194 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 269 500 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 ([A/75/383](#), par. 51). La variation s'explique par les éléments suivants : a) Ajustements techniques : une augmentation nette de 163 000 dollars due au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 et à la création du poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/259](#) ; b) Nouveaux mandats et mandats élargis : une augmentation nette de 134 200 dollars aux fins de l'application de la résolution [2529 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité (voir par. 26 ci-dessous) ; c) Autres changements : une diminution nette de 27 700 dollars, essentiellement imputable aux activités judiciaires prévues (ibid., par. 55 à 57). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des dépenses qui ferait suite à l'achèvement prévu du procès en appel dans l'affaire *Mladić*, du nouveau procès dans l'affaire *Stanisić et Simatović* et du procès pour outrage dans l'affaire *Turinabo et consorts* permettrait au Mécanisme de faire en sorte que les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en état et au procès dans l'affaire *Kabuga* ne dépassent que légèrement le montant correspondant au maintien des moyens existants (voir également [A/75/7](#), par. 30).

1. Postes

13. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous, le Secrétaire général propose le maintien des 187 postes temporaires approuvés pour 2020 par l'Assemblée générale, les titulaires de ces postes étant chargés d'exécuter les activités permanentes du Mécanisme.

Tableau 2
Tableau d'effectifs (postes temporaires)

	Nombre	Classe
Postes approuvés pour 2020	187	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 23 P-4, 29 P-3, 13 P-2/1, 26 G(AC), 38 ASS, 14 AL et 35 SM
Réaffectation	1	Changement de fonctions à la composante Gestion des dossiers et des archives : anciennes fonctions : assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] ; nouvelles fonctions : assistant(e) aux archives
Transfert	3	1 P-3, 1 SM et 1 AL cédés au Greffe par la composante Gestion des dossiers et des archives
Postes proposés pour 2021	187	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 6 P-5, 23 P-4, 29 P-3, 13 P-2/1, 26 G(AC), 38 ASS, 14 AL et 35 SM

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

14. Les changements proposés concernent la division d'Arusha et sont les suivants : a) le transfert de trois postes [un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3), un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile)] de la composante Gestion des dossiers et des archives au Greffe, où les titulaires seraient chargés d'harmoniser la structure des services de bibliothèque avec celle de la division de La Haye [A/75/383, par. 57 c) et d)]; b) la réaffectation d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux archives et permettrait d'apporter les compétences spécialisées nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins opérationnels [ibid., par. 57 d)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune suppression de poste n'était prévue pour 2021, les fonctions attachées aux postes existants devant être exercées en continu.

15. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} novembre 2020, 48,6 % des administrateurs étaient des femmes. Si l'on prenait également en compte le personnel des services généraux et du Service mobile, le pourcentage moyen de fonctionnaires de sexe féminin était de 44 %.

16. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes pour 2021 soient approuvées.

2. Objets de dépense autres que les postes

17. Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 75 207 800 dollars, ce qui représente une diminution nette de 94 300 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020.

3. Autres dépenses de personnel

18. Le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 40 543 800 dollars, ce qui correspond à 41,7 % du budget total proposé pour 2021 et représente une augmentation de 2 670 500 dollars (7,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2020. Ces ressources permettraient de financer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) destinés principalement à l'appui des activités ponctuelles, notamment les procès en première instance et en appel.

19. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que le nombre total d'emplois de temporaire serait ramené de 401 en janvier 2021 à 375 à la fin de 2021, ce qui correspond à une réduction de 26 emplois. Les changements seraient les suivants :

a) À la division de La Haye, le nombre d'emplois passerait de 252 en janvier 2021 à 214 à la fin de l'année. Les 214 emplois maintenus permettraient d'appuyer l'exécution des fonctions permanentes et d'alléger la charge de travail correspondante ou d'assurer un appui administratif aux deux divisions. Sur les 38 emplois dont la suppression est proposée, 31 seraient supprimés à la suite de l'achèvement des audiences. **Le Comité consultatif note que les informations qui lui ont été communiquées ne contiennent pas de données ni de justifications claires concernant le nombre total d'emplois de temporaire destinés à appuyer l'exécution des activités ponctuelles à la division de La Haye et la réduction progressive du nombre de ces emplois (voir également par. 21 ci-dessous).**

b) À la division d'Arusha, le nombre d'emplois serait porté de 149 en janvier 2021 à 160 à la fin de 2021, la réduction des ressources nécessaires due à la clôture prévue de l'affaire *Turinabo et consorts* étant compensée par les ressources supplémentaires nécessaires pour le procès dans l'affaire *Kabuga*. Le nombre total d'emplois proposé pour l'affaire *Kabuga*, qui correspond au nombre d'emplois

directement nécessaire au bon déroulement du procès, s'élève à 97, dont 6 seraient situés à La Haye. **Le Comité consultatif note que le procès dans l'affaire *Kabuga* en est au stade de la mise en état et que son calendrier n'est pas encore clairement établi. En outre, le Comité se demande s'il est justifié de créer des emplois à La Haye pour un procès qui relève de la division d'Arusha et compte que des éclaircissements supplémentaires seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir également le paragraphe 21 ci-dessous).**

20. Au paragraphe 6 de sa résolution [2529 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a souligné que, les fonctions résiduelles étant sensiblement limitées, le Mécanisme avait été conçu pour être une petite entité efficace à vocation temporaire, dont les fonctions et la taille iraient en diminuant, et dont le personnel peu nombreux serait à la mesure de ses fonctions restreintes, et a prié le Mécanisme de continuer à être guidé par ces critères dans l'exécution de ses activités.

21. **Le Comité consultatif estime que le nombre total d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) demandé n'a pas été suffisamment justifié et que d'autres réductions, proportionnelles à la diminution de la charge de travail du Mécanisme, auraient dû être proposées, en particulier à la division de La Haye. Par conséquent, le Comité recommande que le montant demandé pour 2021 au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 10 % (2 453 800 dollars) à la division de La Haye et de 5 % (735 800 dollars) à la division d'Arusha. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder, en 2021, à un examen approfondi des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'objectif étant de rendre compte d'une gestion plus efficace des ressources et des économies potentielles dans son prochain projet de budget, sachant que le Mécanisme achève progressivement ses travaux et qu'il est une petite entité efficace à vocation temporaire (voir également [A/74/593](#), par. 23). Dans son examen, le Secrétaire général devrait également présenter un plan de transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national et des propositions concrètes en ce sens, selon qu'il conviendra. En outre, le Comité consultatif estime que, dans le prochain projet de budget, des informations plus précises devraient être données sur le nombre total d'emplois et la réduction progressive du nombre d'emplois opérée dans chaque division pour les activités suivantes : a) chacun des procès en première instance et en appel ; b) l'appui ponctuel à chacune des activités permanentes ; c) les services ponctuels d'appui administratif.**

4. Voyages du personnel

22. Le montant demandé au titre des voyages du personnel s'élève à 1 394 600 dollars, ce qui représente une diminution de 49 100 dollars (3,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que ce montant comprend : un montant de 95 700 dollars destiné à financer les voyages à des fins de formation ; un montant de 34 600 dollars destiné à financer la participation à des réunions et des conférences ; un montant de 419 700 dollars destiné à financer les déplacements entre les deux divisions aux fins de la coordination et de la facilitation des activités et de l'appui aux procès. En outre, au 31 octobre 2020, les dépenses engagées au titre des voyages du personnel s'élevaient à 446 900 dollars, contre des crédits ouverts de 1 443 700 dollars, ce qui s'explique par les restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie de COVID-19. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions, y compris aux**

fins de la coordination entre divisions, et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées (voir également [A/75/7](#), par. 62). Compte tenu également de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir sur les voyages en 2021 et de la structure des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents (voir tableau 1 ci-dessus), le Comité recommande une réduction de 20 % (278 900 dollars) des crédits demandés au titre des voyages du personnel.

23. Le Comité consultatif note que le taux d'application, par le Mécanisme, des directives imposant l'achat des billets d'avion 16 jours au moins avant le départ était de 43 % en 2019 ([A/75/383](#), tableau 16) et de 38 % en 2018 ([A/74/355](#) et [A/74/355/Corr.1](#), tableau 5). Le Comité consultatif estime que des efforts supplémentaires devraient être faits pour que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient mieux respectées.

5. Frais généraux de fonctionnement

24. Le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 8 627 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 246 300 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif qu'au 31 octobre 2020, les dépenses engagées à cette rubrique s'élevaient à 6 081 500 dollars, sur des crédits ouverts d'un montant de 8 381 600 dollars, ce qui s'explique principalement par les retards pris dans les procédures judiciaires en raison de la pandémie de COVID-19. **Compte tenu de la structure des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents (voir tableau 1 ci-dessus), de la diminution prévue de l'activité judiciaire et de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir sur les dépenses en 2021, notamment eu égard au taux réduit d'occupation des locaux, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (862 700 dollars) du montant demandé pour 2021 au titre des frais généraux de fonctionnement.**

6. Fournitures et accessoires

25. Le montant demandé au titre des fournitures et accessoires s'élève à 738 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 40 100 dollars (5,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, et permettrait de financer, entre autres, l'achat de fournitures de bureau et de traitement des données, de papier à photocopie et d'autres fournitures. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif qu'au 31 octobre 2020, les dépenses engagées à cette rubrique s'élevaient à 287 300 dollars, sur crédits ouverts d'un montant de 698 300 dollars, ce qui s'explique par le faible taux d'occupation des locaux pendant la pandémie. **Compte tenu de la structure des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents (voir tableau 1 ci-dessus), de la diminution des effectifs et de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir en 2021 sur les dépenses afférentes aux fournitures de bureau et aux autres fournitures, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (73 800 dollars) du montant demandé au titre des fournitures et accessoires (voir également [A/75/7](#), par. 68).**

V. Questions diverses

1. Évaluation menée par le Bureau des services de contrôle interne

26. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution [2529 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) prévoit de procéder en 2021 à une évaluation des méthodes de travail du Mécanisme, qui serait achevée au début de 2022 ([A/75/383](#), par. 11 et 12). Ayant

demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation porterait essentiellement sur l'application des résultats d'une évaluation effectuée en 2020 et couvrirait les éléments mentionnés dans la résolution [2529 \(2020\)](#), tels que : l'établissement de prévisions précises et ciblées pour l'achèvement des travaux et le respect de ces échéances ; le maintien de la diversité géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du Mécanisme ; l'élaboration d'une politique en matière de ressources humaines compatible avec le caractère temporaire de son mandat ; la mise en place de nouvelles réductions des coûts, y compris par la modulation des effectifs. Il a également été informé que, comme le BSCI ne disposait pas de personnel spécialement chargé de conduire les évaluations concernant le Mécanisme, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 134 200 dollars, dont 79 200 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité consultatif estime que des efforts devraient être faits pour financer, dans la mesure du possible, les dépenses supplémentaires liées à l'évaluation du Mécanisme au moyen des ressources existantes.**

2. Ressources extrabudgétaires

27. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources extrabudgétaires prévues pour 2021 s'élèvent à 840 400 dollars, soit une diminution de 403 400 dollars par rapport aux estimations pour 2020, ce qui s'explique principalement par l'achèvement prévu d'un certain nombre de projets. Ces ressources permettraient, entre autres, de faire mieux connaître et mieux comprendre les crimes de guerre au public et de contribuer aux processus de justice transitionnelle et au renforcement de l'état de droit dans les pays de l'ex-Yougoslavie ([A/75/383](#), par. 52).

VI. Conclusion

28. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées pour 2021 au titre du Mécanisme, sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport.**

Annexe I

Répartition des dépenses de 2020, par division et par composante (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Division/Composante</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses au 31 octobre 2019</i>
Arusha		
A) Chambres	Émoluments des non-fonctionnaires	187,5
B) Bureau du Procureur	Postes	2 169,1
	Autres dépenses de personnel	2 242,5
	Experts	72,2
	Voyages du personnel	151,3
	Services contractuels	110,4
	Frais généraux de fonctionnement	13,5
	Mobilier et matériel	1,1
	C) Greffe	Postes
	Autres dépenses de personnel	4 903,7
	Dépenses de représentation	–
	Experts	26,6
	Voyages du personnel	184,0
	Services contractuels	1 137,2
	Frais généraux de fonctionnement	1 479,1
	Fournitures et accessoires	194,3
	Mobilier et matériel	1 332,8
	Aménagement des locaux	226,8
	Subventions et contributions	211,9
D) Dossiers et archives	Postes	1 595,4
	Autres dépenses de personnel	814,8
	Experts	29,3
	Voyages du personnel	1,9
	Services contractuels	45,5
	Frais généraux de fonctionnement	15,6
	Fournitures et accessoires	3,5
	Mobilier et matériel	99,8
E) Engagements	Postes	1,9
	Autres dépenses de personnel	1 237,2
	Émoluments des non-fonctionnaires	2 515,9
La Haye		
A) Chambres	Émoluments des non-fonctionnaires	1 247,9
	Voyages des représentants	64,2
	Frais généraux de fonctionnement	–
B) Bureau du Procureur	Postes	1 118,5
	Autres dépenses de personnel	4 773,3
	Experts	0,3
	Voyages du personnel	14,9

<i>Division/Composante</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses au 31 octobre 2019</i>
	Services contractuels	177,4
	Frais généraux de fonctionnement	0,8
C) Greffe	Postes	3 678,9
	Autres dépenses de personnel	17 466,8
	Dépenses de représentation	0,6
	Experts	49,5
	Voyages du personnel	89,9
	Services contractuels	4 120,9
	Frais généraux de fonctionnement	4 569,0
	Fournitures et accessoires	89,5
	Mobilier et matériel	1 431,5
	Aménagement des locaux	8,1
	Subventions et contributions	9,1
D) Dossiers et archives	Postes	1 145,2
	Autres dépenses de personnel	173,8
	Experts	12,3
	Voyages du personnel	0,2
	Services contractuels	131,3
	Mobilier et matériel	67,3
E) Engagements	Autres dépenses de personnel	0,2
BSCI	Postes	139,2
	Voyages du personnel	4,8
	Services contractuels	–
Activités d'inspection et d'évaluation du BSCI	Autres dépenses de personnel	35,3
	Experts	3,5
	Frais généraux de fonctionnement	4,2
New York		
Siège	Postes	163,3
Greffe du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux – Division de la planification des programmes et du budget	Services contractuels	1,5
Total (montant net)		69 107,6

Abréviation : BSCI = Bureau des services de contrôle interne.

Annexe II

Ratios financiers mensuels du Mécanisme pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 (au 30 septembre 2020)

2020												
<i>Ratios</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Ratio actif/passif (total de l'actif/total du passif)	2,2	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	–	–	–
Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	19,0	20,9	17,4	16,9	15,5	15,9	14,4	15,0	14,7	–	–	–
Ratio de liquidité relative [(disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants]	18,8	20,7	17,3	16,8	15,4	15,8	14,3	15,0	14,6	–	–	–
Ratio de liquidité immédiate [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	10,2	11,8	10,6	11,0	10,1	10,3	9,8	10,2	10,5	–	–	–
2019												
<i>Ratios</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Ratio actif/passif (total de l'actif/total du passif)	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,5
Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	23,7	25,2	22,6	24,1	23,6	23,5	23,1	22,1	22,4	21,8	20,5	11,2
Ratio de liquidité relative [(disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants]	23,5	25,0	22,5	24,0	23,5	23,4	22,9	22,0	22,3	21,7	20,4	11,1
Ratio de liquidité immédiate [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	12,1	13,9	14,6	15,6	15,7	15,5	15,0	14,6	14,7	15,2	14,2	8,6
2018												
<i>Ratios</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Ratio actif/passif (total de l'actif/total du passif)	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	13,8	14,1	14,0	14,8	14,1	13,5	13,9	14,1	12,9	14,0	14,3	13,9
Ratio de liquidité relative [(disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants]	13,7	14,1	13,9	14,7	14,0	13,4	13,8	14,1	12,8	13,9	14,2	13,8
Ratio de liquidité immédiate [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	6,5	7,4	7,8	8,9	8,4	7,9	8,2	8,7	8,1	8,9	10,1	10,2
2017												
<i>Ratios</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Ratio actif/passif (total de l'actif/total du passif)	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9

2020												
<i>Ratios</i>	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	3,3	3,2	3,0	3,0	2,8	2,8	2,7	2,6	2,5	2,4	2,3	7,9
Ratio de liquidité relative [(disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants]	3,3	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,7	2,6	2,4	2,4	2,3	7,7
Ratio de liquidité immédiate [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	1,1	1,0	1,0	5,2